

POLÉMIQUE

Une plainte pour contrefaçon enflammée l'«avocature»

L'affaire aurait pu se régler à l'amiable entre avocats mais elle soulève tant de passions qu'elle se retrouvera avant l'été devant un tribunal parisien. Le célèbre pénaliste parisien Daniel Soulez Larivière demande le retrait du livre d'une jeune avocate toulonnaise, Aurore Boyard. Le juriste de 76 ans, figure des grands débats juridiques français, reproche à sa consœur de 47 ans, férue de fantaisies littéraires, d'avoir donné comme titre à son livre un néologisme qu'il aurait seul inventé : « l'avocature ». La longue assignation, que « l'Obs » a pu consulter, est déposée pour contrefaçon et sera examinée par les juges de la troisième chambre civile de Paris. Déjà la profession s'agite, comme s'il s'agissait du procès de l'année : Aurore Boyard s'est adjoint les services d'Olivier Morice, connu pour avoir ferrailé dans plusieurs affaires d'Etat. Daniel Soulez Larivière a, pour sa part, fait appel à Christophe Bigot, l'un des meilleurs spécialistes du droit de la presse, et même à Henri Leclerc, qu'on ne pré-

sente plus. Soulez Larivière dénonce des « agissements fautifs délibérés ». Les défenseurs de l'avocate varoise estiment eux que le néologisme l'« avocature » est « dépourvu d'originalité » et n'appartient pas à Daniel Soulez Larivière... Aurore Boyard jure qu'elle ne connaissait pas l'œuvre de son confrère. De son côté, Daniel Soulez Larivière, dépité, soupire : « Ils ont dû croire que j'étais mort. Je ne vois pas d'autre explication possible. »
MATHIEU DELANOUSSE



Aurore Boyard, l'avocate attaquée en justice.

PRÉCISION

Valérie Boige, oncologue à l'Institut Gustave Roussy, nous écrit : « Je souhaiterais apporter un démenti à la phrase parue dans l'article "Le 5-FU nouveau scandale sanitaire ?" ("L'Obs" n°2826) : "Depuis la mise au point des

chimiothérapies, les morts toxiques sont tenues pour inévitables. La profession a développé une insensibilité face à ces décès." Bien que les morts toxiques liées aux chimiothérapies restent heureusement exceptionnelles, aucun

facteur clinique ou biologique n'est suffisamment pertinent à l'heure actuelle pour permettre de les prédire et de les éviter à 100%. D'un côté, le médecin reste de ce fait assez démuni face à cette problématique, de l'autre, il doit

prendre en compte le risque de décès lié au cancer. Loin d'être insensible aux morts toxiques, le médecin doit et s'attache à appliquer les recommandations en vigueur et à informer au maximum le patient des risques encourus. »

VU/LU

LES MAGISTRATS RACONTENT LA CORSE

Ils ne s'expriment jamais, personne ne connaît le détail de leur travail, et encore moins leurs visages. Pour la première fois, neuf magistrats ayant exercé en Corse ces vingt dernières années prennent la parole dans un livre à paraître cette semaine (1) et livrent des récits personnels, édifiants et passionnants. Tous racontent, sans exception,



les pressions exercées sur eux. Ce baron de la Brise de mer, qui, dans un couloir, n'a même pas besoin de parler pour que la menace soit explicite. L'un des plus anciens à avoir exercé en Corse raconte encore comment sa porte a été dynamitée en 1995. Les trous dans la façade du tribunal. Les dossiers d'instruction qui disparaissent. Ce temps-là est-il fini ? Pas du tout... Le dernier procureur de Bastia a été obligé, après de violentes menaces, de vivre sous protection avant de quitter l'île. Etre magistrat en Corse, c'est aussi subir parfois les pressions de la raison d'Etat. Il fut un temps, raconte un procureur, où les « bons » nationalistes étaient moins lourdement condamnés que les « mauvais ». Les instructions étaient écrites sur des circulaires. Il fut un temps, aussi, où les gendarmes brûlaient des pailletes sur ordre du préfet. Ce temps-là, on l'espère, est au moins révolu.

VIOLETTE LAZARD

« Juges en Corse », sous la direction de Jean-Michel Verne, Robert Laffont.

LES INFORMÉS DE franceinfo:

Une émission de Jean-François Achilli, du lundi au vendredi de 20h à 21h chaque jeudi avec « l'Obs ».